



"L'APP n'est pas qu'une démarche pédagogique. Nous nous inscrivons dans une optique citoyenne et politique" (Michel Marchand, directeur-adjoint de l'ILEP)

« Voulez-vous connaître le secret d'un dispositif APP réussi ? », demande Michel Marchand, directeur adjoint de l'Institut lillois de l'éducation permanente (ILEP) lors des assises de l'APP (Atelier de pédagogie personnalisée) du 29 juin 2010. « Il est simple : il faut que je sache ce qui se passe chez moi en termes de besoins sur les bassins d'emploi, que les informations provenant de ces bassins, me soient accessibles, à quelles conditions et les outils et dispositifs pour mener mon projet éducatif ». Pour ce dirigeant de centre de formation, l'ancrage territorial demeure la pierre angulaire du formateur APP. « Se contenter de répondre aux appels d'offres est une erreur. Il faut, au contraire, développer nos réseaux avec des partenaires aussi différents que les maisons de l'emploi, les médiathèques et les autres institutions porteuses de projets culturels car nous sommes souvent confrontés à des publics, sinon déculturés, du moins en situation de déculturation ».

Le travail sur la labellisation APP provient d'un travail effectué sur vingt années de maillage du terrain. Jusqu'où, cependant, revendiquer l'aspect territorial des formateurs liés au réseau de l'APapp et quelle est la portée de leur travail ? « Nous ne devons pas nous enfermer dans de la gestion d'appels d'offres ou la constitution de cahiers des charges. Cela fait partie de notre travail, certes, mais ce n'est pas toute notre tâche non plus », répond Michel Marchand. « Notre rôle n'est pas de gérer la crise actuelle, mais d'anticiper la prochaine. Le contexte

sociétal que nous connaissons se durcit. Les publics qui viennent à nous sont en souffrance : souffrances économiques, certes, mais aussi médiatiques, sociales ou culturelles ».

« Le service des APP doit d'abord se concentrer sur l'utilisateur », rappelle Michel Marchand. Pour cela, un service en 9 étapes (voir encadré ci-dessous) doit être conçu et présenté au futur apprenant. « Lorsque nous présentons toutes ces déclinaisons techniques, nous nous heurtons très souvent à des difficultés. Par exemple, on nous demande de commencer rapidement les formations développées... Mais nous n'en avons pas le temps ! Dans la réalité, il existe des quotas de places disponibles, des financements à mobiliser, des cahiers des charges à monter. D'où l'importance du développement d'un réseau social et culturel afin de remobiliser la mobilité et le dynamisme des futurs stagiaires. Ainsi, l'APP doit définir et développer des projets éducatifs de proximité, s'appuyer sur des partenariats locaux et opérationnels. L'ère de la mise en concurrence de tous contre tous nous oblige à innover en matière de partenariats. Par ailleurs, nous devons être à l'initiative d'un comité territorial de coopération et de développement de l'APP. » Concluant sur l'image qu'il a de l'APapp, Michel Marchand ne mâche pas ses mots : « L'APP n'est pas qu'une démarche pédagogique. Nous nous inscrivons dans une optique citoyenne et politique, au sens le plus noble du terme ».

Un service en 9 étapes

- * Avoir connaissance de l'offre APapp par divers canaux (Internet, structures d'accueil, etc.) et des modalités de prise de contact ;
- * Se renseigner sur l'offre APP, ses conditions d'accès (administratives, financières ou logistiques) ;
- * Accéder à des locaux professionnels et sécurisés ;
- * Se renseigner sur les démarches administratives à accomplir ;
- * Participer à des moments collectifs d'échange sur la personnalisation des apprentissages ;
- * Mobiliser un réseau professionnel au regard de son projet ;
- * Saisir les opportunités liées aux événements culturels locaux et d'actualité ;
- * Développer un réseau social ;
- * Être invité à faire des propositions sur le fonctionnement de l'APP.



"L'auto-formation, un dispositif indispensable à développer dans les années à venir" (André Moisan, cognaticien et maître de conférences au CNAM)

« Nous vivons une transformation historique », ne craint pas d'affirmer André Moisan, maître de conférences, titulaire d'une chaire en sociologie du travail au CNAM et auteur d'une grande enquête nationale menée auprès des personnels de l'APP lors de l'année 2009-2010. Une enquête dont les résultats mèneront à une réédition refondue d'« Auto-formation et lien social : sociogénèse réciproque par l'échange », son ouvrage paru en 1997, car la situation a énormément changé depuis 13 ans.

"Tout fout le camp"

« Il est urgent de passer de la modernité à la nouvelle modernité », énonce l'universitaire. « La personnalité des individus était autrefois étayée par la généralisation des contrats à durée indéterminée et l'Etat-Providence. Aujourd'hui, ce support social par l'emploi et la protection sociale se délite et l'individu se transforme ». Mais que recouvre au juste cette notion de "nouvelle modernité" (ou post-modernité), sur laquelle André Moisan se montre par ailleurs très critique ? « Cette nouvelle modernité pourrait se résumer par l'expression "tout fout le camp". Seulement, lorsque l'on a dit cela, on n'a rien dit. A part mener à la désespérance, ce constat ne sert à rien. En réalité, cette post-modernité passe par l'acquisition sans cesse renouvelée de nouvelles capacités individuelles », répond André Moisan. « Aucun retour en arrière n'est possible ! Il faut construire de nouveaux modes d'auto-formation ayant pour enjeu le développement des capacités individuelles ».

Les APP doivent reprendre confiance Capabilities, empowerment, capacity-building... les termes anglo-saxons ne manquent pas pour désigner cette capacité à l'auto-formation qui sera exigée de l'apprenant du futur (proche). « Qu'importe le nom qu'on lui donne, la réalité de l'auto-formation est d'apprendre... à apprendre seul. L'individu doit se dire : "je suis seul, mais je suis capable d'apprendre et de construire mon choix de vie seul". L'apprentissage, même en solitaire, est un acte de re-socialisation pour les apprenants qui leur permet, entre autres, d'intérioriser les normes de leur apprentissage et de connaître ainsi une nouvelle socialisation individualisante nécessaire en situation de désaffiliation de l'Etat-Providence. Il faut que les publics des APP reprennent confiance dans la formation et dans les parcours qu'ils se seront fixés ! »

« Ne jamais oublier le fondamental ... »

Cette "autodirection" de l'apprenant, telle que définie par les cognaticiens et spécialistes du travail, se décline en deux dimensions : l'autodétermination (consistant, pour le stagiaire, à se fixer lui-même sur la formation) et l'autorégulation (identifier qui conduit les modalités de l'apprentissage). « L'idéal », souligne André Moisan, « est de croiser ces deux

Il intervenait lors des 1ères assises de l'APapp, le 29 juin 2010 qui ont été l'occasion pour les professionnels de la formation de rencontrer et d'échanger avec plusieurs cognaticiens spécialistes du travail, de la formation professionnelle et, particulièrement de l'auto-formation, un élément indispensable à développer pour les années à venir en raison du contexte social contemporain.

notions. Les APP sont d'ailleurs plutôt dans cette logique d'autonomie des stagiaires ». Soulignant l'importance pour le stagiaire de choisir son parcours dans la construction de lui-même, André Moisan insiste sur le langage commun qui doit exister entre l'apprenant, l'APP et les chercheurs. « Ne jamais oublier le fondamental », rappelle-t-il, « à savoir que l'élément moteur de la formation... est l'individu en formation lui-même. »



**« Les apprenants des APP ne sont pas des "sujets", mais des citoyens »
(Claire Mourier, APP de Clichy-La-Garenne)**

« Ce qu'est devenu l'APP n'est pas ce que voulait l'Etat lors de sa fondation ! » a déclaré Michel Tétart, membre de l'APapp et animateur de la table ronde "Accompagnement formatif, accès à la formation pour tous sur les territoires, personnalisation : quelles réalités sur le terrain ? ", tenue lors des 1ères assises des APP le 29 juin 2010. Pour sa part, Serge Pasquier, de l'APP Rouen rive-gauche, se félicite des idées et thèmes développés lors des conférences antérieures : « Je suis rassuré de constater que les chercheurs et les cognitiens pensent la même chose que moi et mes collègues de terrain ! »

Pour autant, ce responsable d'atelier, lui aussi, estime que le rôle de l'APP a changé depuis ses origines. « Autrefois, l'accompagnement était formatif. Aujourd'hui, nous devons réfléchir à l'accompagnement plus global qui va du travail de prescription jusqu'à la sortie de nos publics ». Marie Boucon, de l'APP de Châtillon, précise : « Nous nous sentons investis d'une mission de protection envers les populations qui viennent nous voir et nous oublions, parfois, l'objectif initial de l'APP, à savoir qu'il s'agit de redonner une certaine autonomie à ces publics ». S'il peut être, de l'aveu des acteurs des APP "de terrain", difficile de motiver les stagiaires lorsque ces derniers disposent

de niveaux de formation, de parcours ou de projets différents, tous s'accordent à dire qu'une des missions essentielles de l'APP consiste à estimer le moment où ces stagiaires... n'auront précisément plus besoin de l'APP. « Il nous est parfois difficile de persuader les apprenants que l'autonomie leur est nécessaire », indique Marie Boucon, « malgré tout, notre objectif est de les conduire à la plus grande autonomie possible. Le portfolio des compétences nous permettra de repérer à quel niveau nos publics sont susceptibles de devenir autonomes. L'essentiel demeure de ne jamais perdre le fil conducteur avec eux ».

Cherif Lounici, responsable de l'APP Lille, estime pour sa part que le réseau des APP constitue un « théâtre de l'ancrage social ». « Il faut irriguer tous les territoires par la formation », estime t-il, « Notre programme, nous l'avons développé vers les défavorisés de Lille, mais dans le même temps, nous avons mené une véritable action de sensibilisation auprès des entreprises lilloises et du maillage social local ». Un partenariat indispensable si l'on en croit les représentants des APP présents dans la salle, pressés de poser leurs questions aux intervenants ou d'apporter leurs témoignages sur leurs expériences.

Ainsi, Claire Mourier, de l'APP de Clichy-la-Garenne, indique : « Je désapprouve l'idée que les apprenants soient des "sujets". En parlant d'eux ainsi, nous contribuons, involontairement, à leur désociabilisation. Nous ne devons jamais oublier que ces personnes, aussi en situation de difficulté soient-elles, demeurent des citoyens et des acteurs sociaux à part entière. C'est sur cette problématique qu'il nous faut travailler. » Michel Tétart approuve : « le contexte de la commande publique actuelle peut, effectivement, parfois nous les faire considérer ainsi. Or, les personnes ne sont pas des objets. Nous devons les considérer comme des individus responsables. » Cherif Lounici, estime, en ce qui le concerne que : « la réponse des APP à l'actuelle violence économique et sociale que vivent nos publics constitue un socle valable pour s'adapter aux contraintes. »

Finalement, c'est une remarque de la salle qui résume le mieux les défis attendant les APP : « Il nous faut créer du lien social. Jusqu'à présent, nous sommes trop entre nous ! »



« L'accompagnement : un pilier de la démarche APP » (Evelyne Deret)

« Il existe un mouvement inexorable de l'avènement du sujet-individu au sein de la société contemporaine. Nous sommes – et allons de plus en plus – être amenés à devenir des "entrepreneurs de nous-même" ». Evelyne Deret, enseignante à l'Université Paris-Dauphine et membre du Comité mondial pour l'éducation tout au long de la vie professe, lors des 1ères assises nationales de l'APapp, que l'accompagnement doit constituer un pilier majeur de la démarche APP dans l'avenir. « Il est absolument nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnement en faveur des stagiaires des APP, afin de recréer un petit peu de lien social pour ces personnes en difficulté. Aujourd'hui, toutes les figures de l'accompagnement, que ce soit en matière familiale, sportive, éducative ou même médicale, se délitent et ce délitement conduit à renforcer les difficultés des individus à devenir auteurs de leur propre vie ».

Actrice active dans le milieu de la formation professionnelle depuis plus de 30 ans, Evelyne Deret énumère les différentes évolutions de la formation professionnelle pour adultes depuis le début de la décennie 1970 : « En 1970, on faisait du stage. A partir de 1975, on s'est mis à pratiquer la formation-action. En 1980, on misait sur l'alternance. En 1990, on ne jurait que par la formation modulaire. A partir des années 2000, on a commencé à monter des formations individualisées et, depuis les années 2010, on commence à pratiquer le dernier avatar de cette longue série : la formation ouverte et à distance. Toutes ces évolutions correspondent au contexte social de leur temps, allant vers une individualisation accrue au fil du temps. Les APP doivent anticiper ces évolutions ».

"L'APP doit tenir compte de la réalité de chaque interlocuteur"

L'enseignante établit un constat : l'accompagnement, dans les APP, doit reposer sur deux socles. Le premier consiste en une pédagogie particulière aux APP, prenant en compte la personne apprenante dans sa globalité, son contexte, son histoire et son parcours. « L'APP », estime -elle, « doit tenir compte de la réalité de chaque interlocuteur et se considérer comme un facilitateur entre la personne, son projet et son environnement en vue de parvenir à créer une réelle motivation à l'apprentissage pour le stagiaire ». Il en ressort ainsi que l'action de l'APP, dans le domaine de l'accompagnement, se doit, pour se montrer efficace, être considéré dans sa mesure globale, personnalisée et systémique, prenant en compte l'intégralité du projet et du parcours personnel de l'apprenant.

« Le second socle », indique Evelyne Debret, « est constitué par les références juridiques européennes que se donne la Commission à travers le référentiel européen des compétences-clés, qui contient l'esprit de l'éducation populaire, les notions d'apprentissages formels, non-formels et informels tels que définis par l'Unesco et le CEDEFOP, et, enfin, les textes européens en matière de formation professionnelle qui affirment qu'il est du ressort de chacun de s'évaluer et d'agir sur son devenir social et professionnel ».

Les deux rôles majeurs de l'accompagnement dans les APP

Par ailleurs, l'accompagnement dans la pédagogie des APP a deux rôles majeurs. Premier rôle : les facilitations et les régulations utiles au déploiement d'un parcours personnalisé relevant des dimensions à la fois institutionnelles et pédagogiques des APP. « Ce premier rôle se base sur plusieurs étapes », indique Evelyne Deret, « à commencer par l'accueil du public, y compris au téléphone lorsqu'il appelle pour la première fois. Le futur apprenant APP ne doit pas ressentir l'impression qu'il s'adresse à un

opérateur indifférent, mais à un véritable conseiller. Ensuite vient la détermination de son projet et de son parcours passé. Ce moment de formalisation de son projet est capital, surtout dans une logique d'auto-formation.

Viennent ensuite l'acte pédagogique en lui-même et, enfin, la capitalisation des acquis formels, non formels et informels. Cette dernière étape est capitale, dans le sens où elle permet la formalisation

de tous les acquis et la constitution d'un « portfolio », préparant ainsi à une véritable reconnaissance des acquis. N'oubliez pas qu'en France, le culte du diplôme et de la reconnaissance "officielle" des expériences professionnelles sont encore gravés dans le marbre!»

Le second rôle de l'accompagnement pédagogique des APP concerne, pour sa part, la dynamisation de

la motivation de l'apprenant. « L'accompagnement constitue un pilier essentiel de ma motivation à l'apprentissage », souligne l'enseignante, « le travail mené au sein des APP consiste d'abord et avant tout à remotiver le sujet à la formation. Pour ce faire, l'expérience démontre qu'il est nécessaire de toujours mettre en avant la capacité à l'autodidaxie des personnes et l'effectivité des savoirs qu'ils ont déjà pu acquérir. »

Questionnements sur le futur rôle des APP

Ces exigences que les stagiaires sont en droit d'attendre de la part des APP ne sont pas, cependant, sans poser plusieurs questions à commencer par celle du « droit à l'accompagnement » qu'entraîne l'existence même des APP. « Les APP doivent-ils être rebaptisés "Accompagnement des Parcours Personnalisés" ? » s'interroge Evelyne Deret. « De même, jusqu'où aller dans l'orientation en tant que prestation. Cela constitue-t-il une activité annexe ou associée à la démarche des APP ? Et, enfin, les APP peuvent-ils continuer à faire uniquement de l'évaluation sans formation ? » Plusieurs questions qui pourraient aboutir à une véritable refondation du rôle exact des APP à l'avenir, maintenant que l'APapp a pu récupérer son label.

Benjamin d'Algerre, Le Quotidien de la formation du 2 juillet 2010



« Le réseau des APP aura un rôle majeur à jouer dans la situation de l'emploi de ces 25 prochaines années ! » (Maurice Monoky, président de l'APapp, lors des 1ères assises nationales des APP)

Suite au désengagement de l'Etat des APP en 2007, le réseau des ateliers de pédagogie personnalisée se cherche une identité et des moyens d'action. Etant parvenue à récupérer le label APP en avril 2009, l'association pour la promotion du label APP (APapp)[Site de l'APapp] s'est donnée un an de réflexion et d'enquête de terrain pour déterminer ses priorités pour l'avenir. Ses premières assises se sont tenues le 29 juin 2010 au Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), à Paris.

« Le réseau des APP, comme celui des GRETA, demeure un élément indispensable de la formation professionnelle, en dépit du retrait de la DGEFP ». C'est par ces mots que Laurent Pieuchot, directeur du réseau du Cnam a ouvert ces premières assises. « Le CNAM s'est toujours montré innovant en termes de partenariats. Il est nécessaire de placer l'innovation technique au contact des travailleurs », estime-t-il.

« En 2007, pour faire face au désengagement de l'Etat, nous avons pris la décision courageuse de nous ré-attribuer le label APP », rappelle, pour sa part Maurice Monoky, président de l'APapp. « Beaucoup pensaient que nous ne survivrions pas au départ de la DGEFP, nous leur avons donné tort en récupérant notre marque en avril 2009. Maintenant, ne nous leurrions cependant pas : les assises qui se tiennent aujourd'hui se placent dans la continuité d'un plan de sauvetage des APP. Nous sommes à l'aube de la refondation complète du label ! A ce titre, la commission de labellisation mise en place peut être considérée comme une réussite ». Rappelant que la création d'une mission prospective en 2009 relevait « presque de la science-fiction », il se montre confiant quant à la valeur des APP.

"Les APP : un outil de promotion de l'égalité professionnelle et du bon fonctionnement de l'ascenseur social"

Toutefois, Maurice Monoky ne cherche pas à dissimuler une situation globalement difficile pour l'APapp. « Certains organismes de formation, en dépit de leurs efforts de mutations, connaissent un contexte économique pénible. La crise impacte le milieu de la formation comme beaucoup d'autres et plusieurs organisations sont proches du dépôt de bilan lorsqu'elles ne l'ont pas déjà déposé ». Or, insiste-t-il, « le réseau APP n'est pas qu'un engrenage de professionnels. Il s'agit également d'un outil de promotion de l'égalité professionnelle et même de bon fonctionnement de l'ascenseur social ». Pessimiste, mais réaliste, le président de l'APapp

dresse un bilan sans concessions des conséquences de la crise, mais aussi de la situation économique globale : « Il existe, depuis de nombreuses années, une fracture économique et sociale grandissante dont la crise n'a finalement constitué que l'épicentre. La cohésion sociale, en France, se creuse chaque jour et, soyons réalistes, nous ne reviendrons plus en arrière, à l'époque des Trente Glorieuses et du plein-emploi. La société devient frileuse, égoïste, moins solidaire et, dans ce contexte, le réseau des APP aura un rôle majeur à jouer dans la situation de l'emploi de ces 25 prochaines années ».

"Ces premières assises sont celles de l'avenir"

Pour jouer ce rôle crucial, Maurice Monoky développe les quatre défis majeurs qui attendent le réseau APP dans les années à venir.

« L'ancrage territorial, tout d'abord. Il est nécessaire que les APP se placent dans une logique de proximité, tant avec les populations concernées qu'avec les partenaires locaux de l'emploi. Les APP doivent être des modèles de développement territorial, notamment au niveau de la formation tout au long de la vie ».

Deuxième impératif pour le réseau, l'innovation : « Nous sommes déjà sur ce chemin », souligne le président de l'APapp, « Restons-y, d'autant que l'innovation sociale s'est toujours faite en coopération avec le terrain, dans des situations de proximité ».

La personnalisation, troisième défi à relever, pour les APP, constitue une spécificité – et même un « fer de lance », selon Maurice Monoky, de ces professionnels de la formation.

Enfin, l'accompagnement à l'autonomie, corollaire du précédent, permettra aux publics transitant par le réseau APP de valoriser les acquis informels acquis tout au long de la vie. « Les APP ont un rôle important à jouer dans le futur », insiste Maurice Monoky, « ces premières assises sont aussi les assises de l'avenir ».

Benjamin d'Algerre, Le Quotidien de la formation du 2 juillet 2010